

Gest'Alpe INFO

Coédition: Prométerre, SVEA et Service de l'agriculture

Edito

PARC NATUREL RÉGIONAL GRUYÈRE PAYS D'ENHAUT

Depuis les années 1990, en Europe, les politiques environnementales et territoriales ont généré des formes distinctes de parcs nationaux et régionaux. Leurs succès sont impressionnants. Forte de ces expériences, la Confédération a introduit lors de la révision de la «Loi fédérale sur la protection de la nature» (2007) la notion de parc d'importance nationale dont voici le texte légal tel qu'il a été adopté à une très large majorité par les Chambres fédérales:

- *Un parc naturel régional est un vaste territoire à faible densité d'occupation qui se distingue par un riche patrimoine naturel et culturel et où constructions et installations s'intègrent dans le paysage rural et dans la physionomie des localités*
- *de conserver et de mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage*
- *de renforcer les activités économiques axées sur le développement durable, qui sont exercées sur son territoire et d'encourager la commercialisation des biens et des services qu'elles produisent (LPN, art 23 g).*

Il est bon de préciser que les parcs naturels régionaux reposent sur une démarche volontaire: un parc ne s'autoproclame pas, mais se construit de manière concertée et démocratique.

C'est dans cet esprit que les communes fondatrices de Charmey, Château-d'Oex, Haut Intyamont et Rossinière ont créé l'association du Parc naturel régional Gruyère – Pays-d'Enhaut en février 2006. La mise en œuvre du projet a stimulé une dynamique telle que de nouvelles communes voisines se sont intéressées et sont devenues membres. Depuis l'association recouvre 14 communes (7 vaudoises et 7 fribourgeoises) pour une superficie de 518 km², 11'800 habitants.

Notre association vise à promouvoir la valeur ajoutée de son économie, préserver la vitalité du tissu social et la qualité de vie des habitants et entend partager ses valeurs culturelles et paysagères avec les personnes extérieures et tout visiteur potentiel. Elle se positionne également en termes d'ouverture et d'accueil comme un reflet de l'attachement et de l'identification à ce territoire.

Suivant ces objectifs, le Parc a toujours eu conscience de l'importance de l'agriculture dans son territoire. Il a très tôt proposé aux agriculteurs et aux teneurs d'alpages, ainsi qu'aux organisations professionnelles, une étroite collaboration afin qu'ils soient les représentations de la dimension rurale. En effet, les paysages, les patrimoines et traditions du Parc témoignent du rôle déterminant joué par l'agriculture dans le façonnage de ces régions. Tant en Gruyère qu'au Pays-d'Enhaut ou dans le massif des Rochers de Naye, la paysannerie et l'économie

alpestre demeurent indéniablement une composante prépondérante de l'économie, de l'environnement et de l'identité régionale dont les produits issus de cette noble activité sont connus loin à la ronde (3 AOC: Gruyère AOC, Vacherin fribourgeois AOC et l'Etivaz AOC).

Les projets du Parc, menés en partenariat étroit avec les professionnels, ont pour objectifs le maintien et la promotion d'une agriculture familiale, d'un paysage agricole ouvert et diversifié. Inspirée par l'expérience pionnière du Mouvement Agricole de l'Intyamon, une action vise à permettre aux agriculteurs, sur une base volontaire, de mettre en réseaux les surfaces de compensation écologique de leur domaine. D'autre part, issu de la commission agricole du Parc, un groupement agricole comprend à ce jour 80 exploitants. Il est l'interlocuteur qui veille à la prise en compte des intérêts et des attentes de ce secteur. Ses objectifs sont

notamment de promouvoir le bien-être des familles agricoles, la satisfaction professionnelle ainsi que les spécificités d'un art de vivre et d'un savoir-faire inspirés par les traditions des régions du Parc.

Le 28 août 2009, la Confédération a reconnu notre candidature au label de parc naturel régional, apportant un soutien financier fédéral d'un million de francs pour la période 2009-2011. L'association a reçu de nombreuses félicitations des instances cantonales (VD et FR).

L'association souhaite avec conviction que le projet du Parc soit le lien entre l'homme, la culture et la nature s'étendant sur quatorze communes avec ses paysages exceptionnels, une riche biodiversité en affirmant une identité préalpine et rurale encore préservée.

*Philippe Randin,
Président du Parc naturel régional
Gruyère-Pays-d'Enhaut ❖*

Formation

COURS POUR LE PERSONNEL D'ALPAGE

La formation du personnel d'alpage est un problème de longue date. Comme le personnel qualifié manque les amodiataires sont contraints d'engager du personnel étranger non qualifié. Ce personnel doit être rapidement formé avant la montée à l'alpage et ses compétences restent souvent en deçà des besoins réels exigés par la gestion d'un alpage.

Pour répondre à cette problématique, nous proposons un cours d'introduction destiné au personnel d'alpage non qualifié et abordant des connaissances de base en 2 modules.

Module 1: Les connaissances de base de la gestion d'un alpage. Durée 2 jours.

1er jour: 28 avril 2010 en salle à Agrilogie Grange-Verney. Objectif de la formation: permettre à des personnes non qualifiées de mener un troupeau de façon autonome; intervenants Bernard Stuby Agrilogie Grange-Verney et Jörg Münster vétérinaire.

2e jour: soit sur un alpage des Préalpes le 29 avril 2010, soit sur un alpage du Jura le 30 avril 2010. Objectif de la formation: permettre à des personnes non qualifiées de gérer et d'entretenir les parcs quant à leurs clôtures et à leurs herbages; intervenants Didier Girard, Jean-François Dupertuis et Guy Reymond ProConseil.

Module 2 : Notions de base de la traite et de l'hygiène du lait. Durée 1 jour.

Le 4 mai 2010, en salle à Agrilogie Grange-Verney. Objectif de la formation: permettre à des personnes non qualifiées de participer activement à la traite et de stocker le lait selon les règles d'hygiène en vigueur; intervenants: Bernard Stuby Agrilogie Grange-Verney et Francis Vullemain ARQUA.

Les deux modules peuvent être suivis indépendamment l'un de l'autre.

Prix: Fr. 100.- par jour, tarif unique.

Remarque: Les participants doivent connaître suffisamment de français pour pouvoir suivre le cours et lire les supports qui leur seront distribués.

Renseignements:

Didier Girard, ProConseil Château-d'Oex

Tél. 026 924 44 66 - E-mail: d.girard@prometerre.ch

Politique

APPLICATION DE L'OCEST, FUMURE DES SURFACES PÂTURABLES

Depuis 2009, l'apport de fumure ne provenant pas de l'alpage nécessite une autorisation du service cantonal compétent. Dans notre canton, environ 350 amodiataires (soit 50%) ont déposé une demande d'autorisation pour pouvoir importer des engrais sur l'alpage.

Afin de pouvoir délivrer une autorisation en bonne et due forme, la base légale exige l'existence d'un plan d'épandage avec distinction des différentes zones fertilisées. Les zones fertilisées peuvent se délimiter via des analyses de sol ou, plus pratiquement, au moyen d'une bonne observation botanique. De ces zones sont exclues les surfaces:

- déjà grasses ou qui présentent des signes d'une surfertilisation
- de toutes façons fertilisées (repositoires, autour du chalet et des abreuvoirs)
- de type pâturage maigre qui n'ont pas le potentiel pour valoriser de la fumure
- recouvertes d'une précieuse végétation (diversité importante, espèces rares, etc.)
- situées dans une zone de protection des eaux S1

- présentes dans les inventaires «prairies et pâturages secs»

Les contrôleurs d'alpages ont la mission de noter sur une orthophoto les limites des zones fertilisables en tenant compte des critères précités. Ces surfaces sont ensuite enregistrées et mesurées par le Service de l'agriculture qui profite de l'inspection pour cartographier le pourtour de l'alpage, permettant ainsi de mettre à jour le cadastre alpestre.

Etat de la situation:

- Les amodiataires (au nombre de 117) ayant fait une demande d'autorisation de fumure dont l'inspection a été faite en 2009 ont reçu une autorisation mentionnant la quantité maximum qu'ils peuvent épandre, basée sur les normes de fumures officielles. La quantité de P2O5 est calculée par rapport à la surface fertilisable, déterminée lors de l'inspection.
- Les alpages pour lesquels une demande est en cours (inspection en 2010 ou 2011) ont reçu une autorisation de fumure provisoire. Celle-ci est basée sur une norme de fumure P2O5 par PN (charge effective 2009). Ce calcul apporte une restriction provisoire et sera remplacé dès que la surface fertilisable sera déterminée.

- Les alpages disposant déjà d'un plan d'exploitation et qui ont fait une demande ont également reçu une autorisation formelle. Au préalable, on s'est assuré de la cohérence entre les quantités mentionnées dans le plan et les valeurs données par le relevé effectué par le contrôleur.
- Les amodiataires n'ayant pas déposé de demande d'autorisation de fumure cette année auront toujours la possibi-

lité de le faire ultérieurement en cas de besoin avéré.

L'élaboration des critères de contrôle et de la procédure en collaboration étroite avec les praticiens a contribué à conjuguer les bases agronomiques de la fumure des herbages avec les nouvelles exigences de l'OCest.

*Service de l'agriculture et
Irène Waber, ProConseil Lausanne ❖*

Formation

5E SALON DES ALPAGES AUX DIABLERETS, LES 10 ET 11 OCTOBRE 2009

La qualité et l'authenticité des produits issus des alpages, tel était le thème du cinquième salon des alpages qui s'est déroulé les 10 et 11 octobre 2009 aux Diablerets. Au delà des conférences du samedi matin, le salon offrait à ses visiteurs de nombreuses animations dans l'enceinte de la Maison des Congrès et même jusque sur un alpage. Le Cantal en était l'invité d'honneur.

Malgré les conditions météo maussades du samedi, ce sont près de 2'000 visiteurs qui ont su apprécier le temps d'un week-end, cette plate forme de rencontres et d'échanges à destination aussi bien des acteurs de l'économie alpestre que du grand public.

Samedi matin, devant un public malheureusement clairsemé, Bruno Martin, chercheur à l'INRA de Clermont-Ferrand/Theix a ouvert les feux lors de la session des conférences techniques. Il a insisté sur deux caractéristiques distinguant les produits d'alpage; tout d'abord les qualités psycho-sociales,



*Sous le soleil du dimanche matin:
dégustation de produits d'alpages.*

*Des stands divers: des énergies
renouvelables aux machines agricoles.*

soit l'image que ces produits véhiculent et ensuite les qualités intrinsèques que sont la valeur nutritionnelle et les qualités sensorielles notamment.

Jacques Henchoz, responsable des registres AOC et IGP à l'OFAG a pour sa part encouragé l'agriculture à orienter sa production vers des produits à forte valeur ajoutée, sachant que cela exige un effort et une prise de risque considérables.

C'est bien la conclusion que les participants ont tirée après avoir entendu le témoignage de Jean-Robert Henchoz. Cet agriculteur de Rossinière a expliqué comment il avait abandonné une production de 450'000 kg de lait de vache au profit d'un troupeau de brebis laitières produisant 160'000 kg de lait qu'il valorise à 3 francs le litre.

Le cycle d'exposés a été achevé par Frédéric Brand, Chef du service de l'agriculture du canton de Vaud, qui a présenté les instruments mis en place dans le cadre de la nouvelle loi sur l'agriculture vaudoise et qui permettront de soutenir les produits de montagne.

La petite délégation de six personnes, en provenance du Cantal n'a pas ménagé ses efforts, ceci par une présence soutenue durant les deux jours. Que ce soit sur son stand richement illustré, lors de la présentation de brefs exposés durant le repas de gala ou en servant un excellent apéritif au nombreux public présent le dimanche matin, notre hôte d'honneur a su captiver les visiteurs et ainsi répondre aux attentes des organisateurs.

Un programme riche et varié était proposé tout au long du week-end. Plus de trente stands d'artisanat, de produits du terroir, de matériel agricole et de technique étaient disposés à l'intérieur et à l'extérieur de la Maison des Congrès. La coopérative des producteurs de fromage d'alpage, l'Etivaz AOC, était également présente avec son chalet de démonstration.

La sympathique délégation du Cantal pose devant le massif des Diablerets.





La grande tente extérieure a accueilli la traditionnelle exposition d'animaux, ceci durant les deux jours, avec même une vache Salers, race emblématique du Cantal. Une magnifique sélection en provenance du Pays-d'Enhaut le samedi et des Ormonts le dimanche a été présentée sur le ring et commentée par Bernard Stuby.

Les aspects techniques ont été développés au travers de plusieurs activités, telles projections de films, atelier du goût ou présentation de posters traitant de thèmes d'actualité liés à l'écono-

mie alpestre, ceci sous la conduite d'un conseiller agricole.

Une des animations majeure du salon a été l'excursion sur l'alpage du Creux, où les participants ont été accueillis par la famille Raaflaub. Le but de l'excursion est de faire découvrir dans la pratique les éléments développés au travers du thème central de la manifestation.

La présence massive du public démontre un intérêt particulier pour les activités agricoles et pastorales et doit inciter encore plus les professionnels à profiter de ces moments pour mieux faire connaître leurs activités et leurs produits.

*Jean-François Dupertuis,
ProConseil Gryon*

Agenda

Février 2010: Journée technique d'hiver de la Société Vaudoise d'Économie Alpestre SVEA. Agrilogie de Grange-Verney, Moudon. Le sujet et la date exacte seront publiés dans l'Agri.

17 Mars 2010: Assemblée générale de la Société Vaudoise d'Économie Alpestre (SVEA) à Agrilogie Grange-Verney, Moudon.

28, 29, 30 avril et/ou 4 mai 2010: Cours pour personnel d'alpage (voir article en pages 2 & 3).

Juillet 2010: Assemblée générale de la Société suisse d'économie alpestre au Canton de St. Gall.

17 – 20 août 2010: 25e congrès international sur le pastoralisme (25. Internationale Alpwirtschaftstagung) en Appenzell.

D'autres activités et manifestations seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité dans le cadre des groupes de vulgarisation.

**Pour tout renseignement ou remarque,
adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat Gest'Alpe:
Michael Brühlmann - Av. des Sports 48 - 1400 Yverdon
Tél. 024 423 44 89 - Fax : 024 423 44 90
E-mail: m.bruhlmann@prometerre.ch**

